Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 028-212803910-20241010-DELIB_2024_061-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2024-061**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 octobre 2024

Conseillers en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 19

Objet : Validation d'un contrat de fourniture d'électricité de la salle polyvalente (« offre de marché ») pour la salle polyvalente – Décision

Le jeudi 10 octobre 2024 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de TOURY, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 03 octobre 2024, s'est réuni sous la présidence Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGÈRE, Mme Joëlle POMPON, M. François CLOUET, Mme Chrystelle MARY, Mme Carole CARRÉ, Mme Orlane LEDENT, M. Franck BACHIMONT, M. Antoine HAMEZ, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Nathalie VALENTIN, M. Alain GERAY, Mme Karine NOLL, Mme Luisa RODRIGUES, Mme Séverine CHAMAND.

ABSENTS : Mme Catherine PETIT, Mme Florence PINEL, Mme Christine ANFRIE, M. Jérémy RUBICONDO.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Mme Nathalie VALENTIN à M. Laurent LECLERCQ, M. Alain GÉRAY donne pouvoir à Mme Joëlle POMPON, Mme Karine NOLL à M. Bruno GUITTARD, Mme Luisa RODRIGUES à Mme Delphine BRETON, Mme Séverine CHAMAND à M. Jean-François DARGÈRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Chrystelle MARY

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le
ID : 028-212803910-20241010-DELIB_2024_061-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'obligation pour la Commune de souscrire un contrat de type « offre de marché » pour la fourniture d'électricité de la salle polyvalente, sise rue du Château/Place Suger à Toury ;

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire sur l'offre proposée par la SICAP pour un contrat d'un an (12 mois),

Considérant que cette offre est la plus avantageuse économiquement ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'offre de la SICAP pour la fourniture d'électricité de la salle polyvalente via un contrat « offre de marché », d'une durée de 12 mois ;
- **DIT** que le prix du MWh sera fixe pendant toute la durée du contrat ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 et suivant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document et acte se rapportant à la présente délibération ;
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Laurent LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,

Chrystelle MARY

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 18/10/24
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 18/10/24

Le Maire,
Laurent LECLERCQ